



Compte-rendu de la CLI du CNPE de Chinon du 24 avril 2025



Espace culturel de la commune d'Avoine

DE 9H00 A 13H00

S'est tenue le jeudi 24 avril 2025 à 9h00 à l'Espace culturel d'Avoine la réunion plénière de la Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Chinon, présidée par Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Présidente de la CLI du CNPE de CHINON et Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire.

ETAIENT PRESENTS :

Membres avec voix délibérative

Membres élus

Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire

Monsieur François LAFOURCADE, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Didier ROUSSEAU, Conseiller départemental du Maine-et-Loire

Monsieur Noël NERON, Conseiller communautaire

Monsieur Thierry DEGUINGAND, Conseiller communautaire

Monsieur Didier GODOY, Maire d'Avoine

Monsieur Jacques NOURRY, Adjoint au Maire de Beaumont-en-Véron

Monsieur Thierry POTIRON, Adjoint au Maire de Benais

Madame Nicole LOIRE-MOREAU, Conseillère municipale de Bourgueil

Monsieur Benoit BARANGER, Maire de Bourgueil

Madame Béatrice LEVEQUE, Adjointe au maire de Brain-sur-Allones

Monsieur Dominique TESSIER, Conseiller municipal de Brain-sur-Allones

Madame Hélène BERGER, Conseillère municipale de Chinon

Monsieur Alex LAISEMENT, Adjoint au Maire de Coteaux-sur-Loire

Madame Sandrine LION, Maire de Fontevraud l'Abbaye

Monsieur Michel PONCHANT, Adjoint au Maire de Fontevraud l'Abbaye

Monsieur Eric GARBAY, Conseiller municipal de Couziers

Monsieur max DELUGEAU, Conseiller municipal de Huismes

Monsieur Paul GUIGNARD, Maire de la Chapelle-sur-Loire

Monsieur Bertrand LOBRY, Conseiller municipal de Saint-Nicolas-de-Bourgueil

Monsieur Jean-Claude DOUAUD, Conseiller municipal de Varennes-sur-Loire

Représentants des associations de protection de l'environnement

Monsieur Jean-Yves BUSSEAU, Association ALISEE 49

Monsieur Jean-Claude RENOUX, Association ASPIE

Monsieur Marcel GUINEL, Association ASPIE

Madame Anne YVARD, Association Sauvegarde de l'Anjou

Monsieur Pascal HOYAU, Collectif Chinonais Environnement

Monsieur Daniel BIGOT, Collectif Chinonais Environnement

Monsieur Philippe GARDELLE, Groupe local Sortir du Nucléaire
Monsieur Jean-Claude BRAGOULET, Groupe local Sortir du Nucléaire
Monsieur Dominique BOUTIN, Association SEPANT

Représentants des organisations syndicales de salariés

Monsieur Jean-Pierre PLAT, Syndicat CNPE de Chinon / Syndicat CGT

Personnes qualifiées et représentants du monde économique

Monsieur Jean-Pierre FISCHER, Expert à la Société Française d’Energie Nucléaire – Groupe régional Val de Loire

Monsieur Bernard REMMERIE, Expert de la commune d’implantation du CNPE de Chinon

Monsieur Philippe JUSSEAUME, Médecin honoraire des hôpitaux

Membres avec voix consultative

Colonel Jérôme MATHIOT, Commandant en second le GGD₃₇

Commandant Benoit DOGUE, Commandant du Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie du CNPE de Chinon

Monsieur Nicolas ANDRÉ, Directeur du CNPE de Chinon

Monsieur Guillaume PERCEBOIS, Directeur délégué technique représentant

Monsieur Christophe CHABROULLET, Chef de site DIG

Monsieur Jean-Marc HOERTH, Chef de mission Environnement au CNPE de Chinon

Monsieur Damien DESGARDIN, Chef de mission sûreté

Monsieur Frédéric RAVEL SIBILOT, Délégué relations territoire au CNPE de Chinon

Madame Nadine THIELIN-POIRAUD, Cheffe de mission Communication au CNPE de Chinon

Madame Laëtitia PORTIER, Chargée de communication au CNPE de Chinon

Monsieur Christian RON, ASNR

Monsieur Robin VOISIN, ASNR

Monsieur Estéban LE LIBOUX, ASNR

Madame Tiphaine BERTON, Chambre de Métiers et de l’Artisanat d’Indre-et-Loire

Madame la Présidente salue les personnalités présentes selon l’ordre protocolaire et remercie Monsieur Didier GODOY, Maire d’Avoine et son adjoint, Monsieur Yves DESBLACHES, pour la mise à disposition de l’Espace culturel de la commune d’Avoine, ainsi que pour le café d’accueil.

Madame la Présidente ouvre la séance plénière à 9h15 après avoir constaté le quorum et rappelle les formalités de bonne tenue de la séance.

Puis elle cite les personnes qui ont donné pouvoir :

- Pascale DEVALLEE à Isabelle RAIMOND-PAVERO,
- Evelyne GOURDEAU à Isabelle RAIMOND-PAVERO,
- Richard ROUZIER à Jean-Pierre PLAT,
- Jean-Louis AMIRAULT à Alex LAISEMENT.

Ainsi que la Liste des changements :

- Emilie VIARD devient titulaire de l'association SEPANT, et Dominique BOUTIN, suppléant.
- Michel MONAMICQ, membre du collège des experts a donné sa démission. Il sera remplacé par Christophe ANDRE en qualité de titulaire et Jacques BERTRANDA en qualité de suppléant.

La Présidente informe que 2 membres d'un éventuel nouveau collège sont présents dans la salle. Ils ne seront pas présentés car le service juridique du Conseil départemental s'assure de la possibilité d'accueillir un nouveau collège dans notre CLI.

Madame la Présidente entame l'ordre du jour :

Puis, donne la parole à Christine MERCIER, chargée de mission de la CLI pour une présentation du rapport d'activité 2024. Le rapport d'activité est consultable en annexe 1.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR - validation du compte-rendu de la séance plénière de la CLI du CNPE de Chinon du 24 avril 2025.

La Présidente informe que le compte-rendu de la commission plénière de la CLI du 24 avril 2025 a été envoyé aux membres par mail le 27 février 2025. La Présidente constate qu'aucune remarque n'est parvenue à ce jour au secrétariat de la CLI.

Monsieur Philippe GARDELLE demande une correction au sujet de son intervention sur l'emplacement de l'hydrocollecteur (p 14) : *au niveau de l'île de Chouzé* au lieu de *sur l'île de-Chouzé*.

Il n'y a pas d'autres remarques dans la salle.

En l'absence d'observations, la Présidente met au vote à main levée le compte-rendu.

Pas de voix contre. Pas d'abstention.

Le compte-rendu est adopté.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – Présentation des activités de la CLI sur l'année 2024.

RETOUR SUR L'INTERCLI DES BASSINS DE LA LOIRE qui s'est déroulée les 10 et 11 décembre derniers à Orléans.

Madame la Présidente aborde essentiellement la matinée du 10 décembre qui a débuté par un atelier réparti en 4 groupes réunissant les représentants des CLI de Saint-Laurent-des-Eaux, Dampierre-en-Burly, Belleville-sur-Loire, Civaux et Chinon.

L'atelier visait à :

1. Améliorer les relations des CLI avec le grand public
2. L'organisation et la coordination des CLI

Il en est ressorti 3 axes de recommandations générales :

- 1 - les relations avec le grand public
- 2 - les relations avec le Conseil départemental
- 3 - les relations entre les CLI d'un même bassin géographique

Suite à ces échanges, les chargés de mission CLI des CNPE du bassin de la Loire se réuniront 2 à 3 fois par an pour des réunions de travail afin d'échanger sur leurs expériences respectives afin de progresser sur les axes évoqués précédemment.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CLI

Comme prévu lors de la plénière du 5 décembre 2024, la Présidente a demandé au service juridique du Conseil départemental de reformuler un paragraphe de l'article 3 du règlement intérieur, dont elle fait la lecture :

« Cependant, le Président peut inviter toute personne extérieure dont la présence lui paraît utile. Les personnes ainsi invitées ne participent pas au vote ».

Ce paragraphe est remplacé par :

« Cependant, la Présidente dispose d'un pouvoir discrétionnaire.

Par ces termes, cela signifie que Madame la Présidente de la CLI a la possibilité d'inviter une ou plusieurs personnes extérieures si elle considère que celles-ci pourront apporter une expertise pertinente sur un sujet préalablement identifié et validé par les membres du bureau.

Ces invitations s'adressent essentiellement à des experts ou des spécialistes dont les compétences seraient de nature à éclairer les discussions et enrichir les décisions de la CLI. Dans ce cas, l'information sera inscrite à l'ordre du jour de la commission plénière suivante en présence des dites personnes invitées ».

Pas de remarque, la modification du Règlement intérieur est adoptée.

ANALYSE DE L'EAU

Le collège des associations de protection de l'environnement souhaite que la CLI fasse réaliser des analyses d'eau de la Loire autour du site du CNPE, indépendamment de celles effectuées par EDF.

La Présidente a donc demandé aux membres du bureau et au collège des associations représenté par Monsieur GARDELLE de définir un cadre sur les paramètres et les lieux de l'analyse.

Cette initiative a fait l'objet de quelques échanges par mails et la mise en place d'une réunion qui s'est tenue le 31 mars 2025 en présence des membres du bureau.

Etaient présents à cette réunion : Philippe GARDELLE, Philippe JAMET, Jean-Pierre FISCHER, la Présidente, Christine MERCIER et Thierry MISPOULET.

Il a été convenu que ces analyses porteront sur le tritium, les cobalt 58 et 60 et le césium / pour des points de prélèvements à la Chapelle-sur-Loire, à Chouzé, à Savigny en Véron, Bertignolles et à 1 km du CNPE en aval de Saumur (pont Cassard).

Il s'agit des paramètres que le collège Protection de l'Environnement a transmis par mail le 7 mars dernier.

Christine MERCIER se charge de demander des devis aux laboratoires INOVALYS et de l'ACRO.

La Présidente fait remarquer que la décision finale sera prise en fonction des montants des devis et du contexte financier du Conseil départemental. Le groupe de travail se rassemblera de nouveau pour en débattre.

LETTRE OUVERTE DU GROUPE LOCAL SORTIR DU NUCLEAIRE-CHINON, adressée aux élus du Chinonais.

En accord avec Madame la Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Madame RAIMOND-PAVERO souhaite apporter une précision au sujet de la lettre ouverte, suite à l'article de

la Nouvelle République du 23 février 2025. La NR titre que la plupart des destinataires de la lettre n'ont pas répondu à la proposition de débat sur l'installation de nouveaux réacteurs.

La Présidente du Conseil départemental et la Présidente de la CLI ont reçu la lettre par mail de la part du groupe local Sortir du nucléaire-Chinon à titre informatif, avec la mention copie.

A partir de là, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire n'a pas été sollicité par les élus du chinonais sur le projet. Par conséquent, il n'a pas à se prononcer sur ce sujet, tout comme la CLI, à ce jour.

Monsieur Daniel BIGOT demande la parole et précise, en tant que signataire du courrier au titre de Sortir du nucléaire Chinon, que le courrier initial a été adressé aux élus des collectivités territoriales. Le propos du courrier était de s'étonner que l'accueil des nouveaux EPR sur le chinonais ne fassent pas l'objet d'un temps de réflexion et de concertation avec la population.

Les signataires du courrier sont surpris que les maires des 19 communes n'aient pas transmis ce courrier à tous leurs conseillers, voire même de ne pas avoir abordé le sujet. Monsieur BIGOT fait remarquer que l'extension des ERP n'apparaît dans aucun des programmes des 19 communes qui les ont fait élire.

Monsieur BIGOT pense qu'un projet industriel de cette nature aurait dû faire l'objet d'un débat avec la population car il engage des questions sanitaires, environnementales ou encore générationnelles.

EXERCICE NUCLEAIRE 2025

Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO en qualité d'élue départementale a été présente dans tous les groupes de travail et remercie la Préfecture d'Indre-et-Loire de cette collaboration.

Elle constate la mobilisation des élus du 49 pour cette séance plénière et remercie Christophe CAROL, Sous-préfet de Saumur de sa présence.

Cet exercice nucléaire se tiendra les 12 et 13 juin 2025.

En qualité de Présidente de la CLI du CNPE de Chinon, Madame RAIMOND-PAVERO a proposé d'organiser une réunion publique en partenariat avec la Préfecture d'Indre-et-Loire et l'ensemble des communes du PPI.

Madame la Sous-Préfète de Chinon présidera cette réunion publique **le lundi 19 mai 2025 à 19h, dans la salle polyvalente de la commune de Beaumont-en-Véron.**

Pour rappel, fin février, la Présidente a adressé un courrier d'information sur cette réunion publique à tous les maires des communes du PPI des 20 km. L'objectif est de diffuser l'information et de mobiliser un grand nombre d'habitants concernés par cet exercice.

Il a été convenu avec la Préfecture que le lancement de la communication sur l'exercice débutera ce jour, le 24 avril. Le Conseil départemental conjointement avec l'ASNR et la Préfecture d'Indre-et-Loire a réalisé une affiche que les maires vont recevoir en numérique par mail. Des affiches version papier sont à disposition à la fin de la réunion. Un communiqué va être envoyé à la presse.

La mise en place de cet exercice s'est organisée à partir de 5 Groupes de Travail et 2 COPIL pilotés par la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Une fermeture fictive des routes départementales est prévue sur un rayon de 2 à 5 km autour du site, avec un projet d'échantillon sur un territoire → avec la présence d'une équipe du Conseil départemental physiquement.

La circulation des voitures sur les routes départementales ne sera pas bloquée, néanmoins les actions de barriérage devront être visibles (exemple : positionnement sur les routes de panneaux de signalisations).

Le conseil départemental fera jouer des agents non prévenus de l'exercice, ils se déplaceront pour poser les panneaux de signalisation dans les secteurs qui seront identifiés.

La mission Sécurité, la Maison Départementale des Solidarités de Chinon, les collègues et le STA participeront en interne à l'exercice afin d'identifier les points à améliorer.

Madame la Présidente précise qu'elle sera présente sur le COD à la Préfecture.

[Intervention de Monsieur Cyprien LANOIRE, Directeur de la sécurité de la Préfecture](#) qui salue les élus et les membres de la CLI présents dans la salle.

Monsieur Cyprien LANOIRE commence par le sujet de la campagne de distribution de comprimés d'iode qui se déroule sous la responsabilité de l'exploitant avec l'appui de l'Etat.

Pour mémoire, cette campagne concerne le PPI des 0 à 10 km et elle a fait l'objet de plusieurs réunions en Préfecture et d'une communication assez massive.

Un communiqué de presse a été réalisé en commun avec le CNPE de Chinon.

Monsieur Cyprien LANOIRE remercie la CLI qui a participé au relai de la communication sur le territoire et constate par expérience, que cet exercice est compliqué et le résultat n'est pas toujours à la hauteur du travail collectif réalisé avec des retraits plus faibles qu'attendus.

Monsieur LANOIRE n'a pas de chiffres précis des retraits car ils ne sont pas encore communiqués au niveau national.

Cependant, il remarque que la Préfecture a été très sollicitée via les bons de commandes par des collectivités et des gestionnaires recevant du public avec de nombreux de retraits.

Monsieur Philippe GARDELLE demande pour quelle raison nous parlons d'exercice nucléaire, il souligne qu'il y a quelques temps on parlait d'exercice de crise.

Pourquoi ne parle-t-on pas d'exercice d'accident nucléaire ?

Monsieur LANOIRE explique que les dénominations des exercices de la sécurité civile sont classiques et dépendent des scénarios (accident, suspicion de fuite etc....)

Monsieur Cyprien LANOIRE enchaîne sur l'exercice nucléaire et rappelle qu'un exercice a lieu tous les 5 ans et qu'il engage une forte mobilisation des acteurs locaux et aussi nationaux.

Le 12 juin se tiendra un exercice de type sécurité civile toute la journée avec déploiement sur le terrain.

Le 13 juin, saut dans le temps avec un travail sur la phase post-crise avec des ateliers de mesures et des ateliers qui réunissent les acteurs du monde économique et des services de l'Etat qui vont réfléchir à la dimension économique de la phase post-crise après un accident nucléaire.

Sur la dimension interdépartementale, 76 communes sont concernées sur les départements 37,49 et 86. La Cellule Interministérielle de Crise (CIC) sera activée en réel pour l'exercice.

Monsieur LANOIRE précise qu'il ne peut pas donner plus d'information sur le scénario de l'exercice nucléaire mais apporte quelques éléments structurants de celui-ci :

- Il permet de faire jouer les acteurs dans le rayon des 20 km
- Il n'y aura pas d'évacuation en réel à l'exception d'un échantillon qui concerne une classe de défense, évacuée vers le PRE-CARE d'Azay-le-Rideau
- Un prestataire privé assurera la simulation de pression médiatique de manière intense
- C'est une coordination entre les 3 départements (communication cohérente et coordonnée)
- Il y a 2 niveaux de participation
- Une mise en place des moyens d'alerte en réel avec déclenchement de sirène, SMS sur communes, FR Alerte avec un message rédigé de manière pédagogique.

Le retour d'expérience de l'exercice fera l'objet de l'étape suivante au niveau de la Préfecture et au niveau national.

Jean-Claude RENOUX demande si des membres de la CLI peuvent participer en tant qu'observateurs. La CLI se renseigne.

Madame la Présidente annonce qu'elle sera présente sur le COD avec le Préfet.

Monsieur le Sous-Préfet de Saumur demande la parole. Suite aux différentes interventions des collègues de la protection de l'environnement sur les défaillances observées pendant des exercices visiblement anciens, Monsieur le Sous-préfet explique que c'est justement l'objet du RETEX.

Monsieur le Sous-Préfet donne pour exemple, le constat de l'incapacité à communiquer en situation de crise qui a été fait sur de multiples exercices et qui a donné lieu au déploiement d'un réseau interministériel de l'Etat, réservé aux Forces de l'ordre et aux Sapeurs-pompiers. Ce sont des infrastructures gérées par l'Etat et conçues pour fonctionner en cas d'absence d'alimentation d'électricité au moins pendant plusieurs jours.

Monsieur le Sous-Préfet de Saumur explique que dans la conception d'un exercice on ne teste pas tout. Par exemple on ne joue pas l'évacuation ou seulement sur un échantillonnage.

Pour cet exercice, la Sous-préfecture de Saumur passera des instructions aux maires des communes concernées. Sans les exécuter, Les maires devront y répondre, ce qui leur permettra de se mettre en situation.

Monsieur le Sous-Préfet de Saumur souhaite revenir sur les exercices de ruptures d'alimentation en électricité. Pour mieux comprendre, il conseille de consulter le guide ORSEC retap réseau car en cas de rupture d'électricité, de nombreuses choses disparaissent et s'enchainent : plus de communication, plus de carburant etc...

Ce sont des événements qui sont joués à l'occasion d'exercices spécifiques et qui ne seront pas nécessairement joués sur un exercice PPI, principalement centré sur le risque nucléaire.

Ces exercices joués tout au long de l'année sont liés et permettent aux Préfectures de s'entraîner et de se forger une acculturation à la gestion des risques.

Tous les RETEX sont remontés au niveau national et sont distribués ensuite dans toutes les préfectures.

Suite aux différents questionnements dans l'assemblée, Monsieur le Sous-Préfet de Saumur, qui précise ne pas être de l'Indre-et-Loire, se questionne sur la nécessité de communiquer et d'expliquer les méthodes de réalisation des exercices de façon à ce que les personnes soient plus éclairées sur les choix de scénario.

Madame la Présidente rappelle que **LE GROUPE DE TRAVAIL DEMANTELEMENT** se réunit pour la 4^{ème} fois le 9 juillet 2025 à 9h00. (Les membres du GT ont reçu un mail le 19 mars).

Jacques NOURRY informe que Monsieur Eric CHUIN se propose pour le remplacer en tant que rapporteur.

Pour répondre à la question de Monsieur RENOUX, Madame la Présidente demande à l'association ASPIE d'adresser un mail pour confirmer la présence de Monsieur GUINEL.

Madame la Présidente informe également que [LA JOURNÉE DE LA RÉSILIENCE](#) se tiendra le lundi 13 octobre 2025.

Comme pour ces 2 années précédentes, la CLI proposera une formation avec l'IRMa avec une ouverture de participation aux services de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

La Présidente espère faire un retour fin juin, début juillet.

Sur invitation de Madame Francine HENRY, adjointe au Maire de la commune d'Avoine et Vice-présidente de l'ARCICEN, Madame la Présidente informe qu'elle a participé à un temps d'échange avec le Président et les membres de l'ARCICEN, le 11 avril dernier.

L'ANCCLI réfléchit à la fréquence de [l'INTERCLI DES BASSINS DE LA LOIRE](#) qui pourrait se tenir tous les 2 ans. La CLI transmettra l'information dès que l'ANCCLI aura pris sa décision.

Enfin, la Présidente annonce qu'elle sera présente à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI qui se tiendra le 24 juin prochain, avec la chargée de mission de la CLI Christine MERCIER.

Point 2 de l'ordre du jour – Présentation de l'ASNR - (annexe 2)

Présentation de Monsieur Christian RON, Chef du Pôle REP

L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, de formation et d'information des publics.

Monsieur Christian RON reprend les éléments ci-dessous pour une présentation générale de l'ASNR.

I. LES MISSIONS DE L'ASNR

1. La réglementation

L'ASNR contribue à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.

2. Le contrôle

L'ASNR contrôle les activités nucléaires civiles tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains.

3. En situation d'urgence radiologique

En situation d'urgence radiologique, l'ASNR évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution, ses développements possibles, ainsi que les conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation.

4 L'expertise

L'ASNR expertise la sûreté des installations nucléaires civiles, évalue les risques des rayonnements ionisants et assure une veille en matière de radioprotection.

5 La recherche

L'ASNR définit des programmes de recherche pluridisciplinaires, menés en son sein ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.

6 L'information et le dialogue

L'ASNR informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France et participe à la mise en œuvre de la transparence en France.

L'ASNR permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi qu'à des projets de recherche.

7. La formation et le développement de la culture de la sûreté

L'ASNR propose une offre large de formations en sûreté nucléaire et radioprotection aux professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité.

L'ASNR a pour mission de contribuer au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens.

II. L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DE L'ASNR

En tant qu'autorité administrative indépendante, l'ASNR est dirigée par un collège de cinq commissaires.

Ses missions :

- Garantir l'indépendance de l'ASNR
- Définir la politique générale de l'autorité en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection.
- Prendre les décisions majeures

L'ASNR dispose de **11 divisions territoriales** lui permettant d'exercer ses missions de contrôle sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements et régions d'outre-mer.

La division d'Orléans contrôle la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire, ainsi que la sûreté nucléaire dans les installations nucléaires de base de l'Île-de-France.

III. CHIFFRES CLEFS

2 106 Personnels avec des statuts public et privé

307 Inspecteurs

116 Doctorants et post-doctorants

57 Docteurs d'état ou personnes habilitées à mener des recherches

Question de Philippe GARDELLE : est-ce que l'ASNR fait des expertises sur les laboratoires indépendants de la CRIIRAD et de l'ACRO ?

Monsieur GARDELLE souligne que ces contrôles sont importants et il s'interroge sur le laboratoire de l'ACRO avec qui son association travaille. En effet, il a entendu dire que celui-ci s'était trompé au sujet des analyses de la Loire à Saumur.

Monsieur RON affirme que l'ASNR n'a jamais remis en doute les résultats de l'ACRO car il s'agit d'un laboratoire agréé et contrôlé.

[Monsieur Christian RON](#) fait une parenthèse sur le sujet des SMR évoqué précédemment et précise que L'ASNR n'a pas à se positionner sur le principe. L'ASNR apportera son expertise seulement sur les dossiers qui devront répondre aux critères attendus.

Monsieur RON précise que l'existence des SMR n'est pas récente mais que la technologie peut être nouvelle. On les appelle sous-marins nucléaires ou portes avions nucléaires (pour le chauffage, éclairage et énergie) Il en existe un à Cadarache.

[Monsieur le Député, Laurent BAUMEL](#) rebondit aux propos de Monsieur RON sur l'existence ces SMR qui sont à caractère militaire. Il précise que ce n'est pas la même chose que d'avoir des micro réacteurs dans le domaine civil gérés par des start-ups pratiquant une activité nucléaire à caractère civil.

Monsieur le Député annonce à la CLI qu'il est extrêmement hostile à ce qu'il y ait un jour une activité nucléaire civile sous l'égide de start-up privées dont nous ne savons pas à terme qui seront les véritables détenteurs du capital.

Monsieur le Député conclut que sa confiance dans la gouvernance du nucléaire en France repose sur 2 piliers existants : l'ASNR et une entreprise détenue à 100 % par l'état, qui est EDF. Monsieur le Député souhaite que ce modèle perdure et ne soit pas remplacé par des aventures problématiques.

[Monsieur Didier GODOY](#) intervient et comprend que Monsieur le Député fait allusion à l'installation de la start-up Newcleo sur le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

En qualité de Vice-président développement économique, Monsieur GODOY précise que le rôle de la CCVL est de vendre des terrains à un industriel sous conditions, mais tout ce qui concerne son activité ne la regarde pas. L'activité de l'industriel est indépendante de la Communauté de Communes.

[Constatant que le sujet suscite des réactions, Madame la Présidente de la CLI intervient pour donner la position du Conseil département d'Indre-et-Loire.](#)

Madame la Présidente annonce qu'elle a été contactée par la Direction de la société Newcleo qui a souhaité avoir un échange avec la Présidente de la CLI. Un rendez-vous en visioconférence a eu lieu le 21 janvier dernier en présence de Christine MERCIER, chargée de mission CLI.

Madame la Présidente indique qu'il s'agit de la conception de mini-réacteurs nucléaires à neutrons rapides refroidis au plomb. L'objectif est d'implanter un prototype d'une puissance de 30 MW en capacité de préfigurer de futurs SMR commerciaux de 200 MW et que l'investissement serait de 1,2 milliard d'euros.

Suite à cette visioconférence, un échange a eu lieu entre la Présidente de la CLI et la Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Il a été arrêté par le service juridique que la CLI est sous l'autorité du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et à destination du CNPE de Chinon. Le Conseil départemental et la CLI n'ont aucune compétence pour prendre parti ou juger de la situation avec une entreprise privée. Par conséquent, la Présidente de la CLI n'interférera pas dans le débat public de la société Newcleo.

Cependant, la Présidente de la CLI recommande à l'ensemble des collèges de participer à ces débats, dans l'intérêt du territoire.

Monsieur Dominique BOUTIN revient sur l'organisation de l'ASNR et s'exprime en tant qu'administrateur de l'ANCCLI pour une précision à ce titre-là.

Il existe une convention entre l'ANCCLI et l'IRSN concernant l'ouverture à la société. Suite à cette nouvelle structure, Monsieur BOUTIN demande si l'organisation des journées techniques de formation sont maintenues. Il précise que ces journées sont précieuses et permettent aux membres de CLI de monter en compétence de manière très sérieuse.

Est-ce que les journées techniques de formation et les conventions vont perdurer ?

Monsieur Christian RON répond que la formation et les conventions sont maintenues sur le principe. L'année 2025 permettra de déterminer les évolutions de structures internes qui ne devraient pas toucher les formations. Des groupes de travail sont en cours à ce sujet.

Point 4 de l'ordre du jour – EDF - Actualité du site (Annexe 2)

Présentation de Monsieur Nicolas ANDRÉ, Directeur du CNPE de Chinon

Production (avril 2025)

L'activité de producteur du CNPE de Chinon est standard. A ce jour, 3 tranches sont en production et la quatrième se termine pour une visite partielle.

La production de cet hiver s'est bien passée et a réalisé la production attendue.

Monsieur le Directeur souligne que les objectifs de production sont différents selon les périodes de l'année.

En hiver (déc. Jan. fév.) chaque MW compte, EDF est très précis et à 100% de puissance des réacteurs à la fois pour des enjeux commerciaux mais aussi pour des enjeux d'équilibre du réseau et il n'y a pas d'arrêt de tranches.

Au Printemps, la production est très modulable, globalement elle est sur une capacité de passer de 900 à 300 MW très vite pour assurer la mission de service public et le réseau français.

Pour conclure, la production de cet hiver et la période de printemps est satisfaisante.

Le Directeur du CNPE aborde ensuite la Sûreté depuis la dernière CLI.

Les indicateurs sur les trois premiers mois de l'année, signalent 10 Événements Significatifs (11 à ce jour).

Parmi ces événements on remarque 3 faits marquants qui feront l'objet d'une présentation :

1. 1 arrêt automatique avec un réacteur d'interruption brutale de production. Cet arrêt automatique du réacteur de Chinon B4 le 25 mars 2025 a mis fin à une période record de plus de 14 ans sans AAR (1ère du parc nucléaire)
2. un plan urgence interne sur un feu déclaré de 2 navettes
3. 1 ENS niveau 1

Monsieur le Directeur, Nicolas ANDRÉ signale un événement important pour la centrale. Une vingtaine d'inspecteurs de l'Agence Internationale à l'Energie Atomique sera à Chinon du 5 au 23 octobre pour une visite de l'OSART, (Operational Safety Review Team).

Monsieur Damien DESGARDIN, chef de mission sûreté, prend la parole pour une présentation des 3 événements cités ci-dessous par Monsieur le Directeur. (Annexe 3, P3,4,5,6)

1. Lundi 3 mars 2025, l'unité de production n°4 de la centrale nucléaire de Chinon a été reconnectée au réseau électrique national. Le réacteur s'était automatiquement mis à l'arrêt samedi 1er mars 2025 lors de la réalisation des essais périodiques de mesure de puissance du réacteur de l'unité de production. Cet arrêt n'a eu aucun impact réel sur la sûreté des installations, la sécurité du personnel et l'environnement et a fait l'objet d'échanges avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.
2. Mardi 28 janvier 2025, un **feu s'est déclaré sur une navette thermique**, stationnée dans la zone industrielle de l'unité de production numéro 4 (hors zone nucléaire) de la centrale de Chinon. Le feu s'est propagé à une seconde navette thermique stationnée juste à côté. Ces deux navettes étaient sans occupant. Les équipes d'intervention de la centrale se sont immédiatement rendues sur place, et conformément aux procédures, les secours extérieurs ont été appelés. **Le feu a été confirmé éteint par les sapeurs-pompiers à 13h50.**
Cet incident n'a **pas eu d'impact sur les installations**. Il n'y a **pas eu de blessé**, ni **d'impact sur l'environnement**.

Un **plan d'Urgence Interne Incendie Hors Zone Contrôlée** a été déclenché mardi 28 janvier à 13h10 et levé à 18h30 après concertation et validation avec l'ASN. Il a permis de réunir les

compétences et les moyens nécessaires à la gestion de la situation et notamment le traitement des eaux d'extinction. L'ASN a été informée tout au long de l'évènement, ainsi que la **Préfecture d'Indre et Loire**. Une **communication externe** a été réalisée auprès de la CLI, des Pouvoirs Publics, des élus et des médias, accompagnée de la mise en ligne d'une brève d'information sur le site internet de la centrale.

3. Le 1er mars 2025, lors de contrôles réalisés dans le bâtiment combustible, les équipes de la centrale détectent qu'un **clapet de ce circuit est en position fermée**, remettant en cause la pleine disponibilité de cette ventilation. **Immédiatement les équipes procèdent à son ouverture**. Les analyses ont conduit EDF à identifier que cette indisponibilité datait du 7 février 2025.

A posteriori, la conduite à tenir prescrite par les STE n'a donc pas été respectée.

Cet évènement n'a pas eu d'impact réel sur la sûreté des installations. Par ailleurs, la seconde voie redondante du circuit est toujours restée disponible et aurait pu être mise en service en situation accidentelle. Toutefois, en raison de sa détection tardive, la Direction de la centrale de Chinon a déclaré ce non-respect aux STE le 04 mars 2025 à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), comme un Evénement Significatif pour la Sûreté au niveau 1 de l'échelle INES. Un cache supplémentaire a été installé pour éviter ce type d'incident.

Question de Philippe GARDELLE, Est-il possible de ralentir ou même d'arrêter un réacteur facilement ?

Monsieur Nicolas ANDRÉ répond qu'un arrêt d'urgence est très simple mais il représente un certain nombre d'inconvénients avec des transitoires très brutaux hydrauliques pour l'installation. Un arrêt normal est très compliqué, c'est une affaire de professionnels avec des procédures très strictes sur de nombreuses heures.

Monsieur Philippe GARDELLE reprend la parole et revient sur les propos de Monsieur le Directeur sur le fait que le CNPE s'adapte à la production pour privilégier le solaire et les éoliennes en ralentissant la production de la centrale.

Monsieur Philippe GARDELLE signale qu'il a lu une information contradictoire, c'est-à-dire qu'on avait privilégié l'électricité nucléaire en arrêtant des éoliennes.

Monsieur le Directeur du CNPE s'étonne et affirme que cette information est fausse. Tous les CNPE de France modulent leur puissance en fonction des énergies renouvelables et s'adaptent à la

production en ralentissant leurs réacteurs. Un réacteur de 900 MW comme Chinon peut passer à 280 MW minimum technique, en à peu près 30 mn.

Le système français est unique au monde, tous les exploitants nucléaires mondiaux fonctionnent avec des réacteurs à pleine puissance contrairement au parc nucléaire français qui a été conçu pour de la modulation.

Plus il y aura de l'énergie renouvelable plus le nucléaire sera modulé.

Monsieur le Directeur termine en signalant que les arrêts brutaux de production d'éolienne se font souvent quand les prix du marché de l'électricité sont négatifs. C'est une histoire d'équilibre entre le nucléaire et les énergies renouvelables qui dépendent de l'état.

Monsieur Jean-Claude RENOUX demande quel est le temps pour descendre en puissance ?

Monsieur le Directeur répond une demi-heure.

Et combien de temps pour remonter à la puissance nominale ? à peu près le même temps indique Monsieur le Directeur.

Enfin, est-ce que la durée de vie du combustible est prolongée sur le fait de monter et descendre ?

Monsieur le Directeur réponds que ça ne change pas temps que ça.

Monsieur Philippe GARDELLE demande si la CLI peut être associée à l'inspection de l'AIEA.

Monsieur Nicolas ANDRE répond que cette décision ne dépend pas de lui. Il se renseigne.

ENVIRONNEMENT (annexe 3 P8 et 14)

- Audit de renouvellement ISO 14001 de fin décembre réussi en décembre dernier
- Poursuite du programme de gestion des effluents et du confinement liquide
- Prix performance environnement performance de la division production nucléaire pour 2024 c'est le 2^{ème} prix pour la Centrale, Monsieur le Directeur remercie Jean-Marc HOERTH.
- Plan d'actions en cours de réduction de la consommation d'eau potable

Déclaration d'un Evénement significatif environnement (ESE) :

Cumul annuel des émissions de fluides frigorigènes de la centrale de Chinon supérieur au seuil réglementaire de 100 kg déclaré le 28 aout 2024 (Présenté en CLI du 5 décembre 2024) réindiqué le 14 février 2025.

Autres actualités 2025 dans la continuité de 2024

- 1400 salariés
- 40 embauches
- 90 alternants
- 100 stagiaires

Poursuite des actions de promotion des métiers industriels. Exemple : l'organisation de la sélection des championnats de France de soudure.

Finances

- 333 M€ budget – dont 186 M€ hors masse salariale
- Environ 80 M€ achats locaux
- Plus de 250 fournisseurs locaux

ENQUETE PUBLIQUE DU REACTEUR N°1 DE CHINON

Présentation de Monsieur Guillaume PERCEBOIS

Objectif de l'enquête publique :

L'enquête publique portera sur les Conclusions du Réexamen du réacteur n°1 de Chinon (pièce 2).

A ce titre, l'enquête publique permettra de solliciter l'avis du public sur le rapport du 4e réexamen périodique du réacteur n°1 pour l'amélioration des intérêts protégés, dont l'objectif est de garantir la protection du public et de l'environnement.

Contenu du dossier d'enquête publique :

En application des décrets 2021-903 et 2023- 1104, le dossier d'enquête publique est constitué de 6 pièces.

La pièce 3 bis, document relatif aux effets sur l'environnement associés à l'exploitation des réacteurs de Chinon pour les dix années suivant le réexamen périodique conformément à l'article R593-62-4 du code de l'environnement, est encore en cours de validation.

L'enquête publique semble réalisable à partir de septembre 2025.

La présentation d'EDF est terminée

En l'absence d'autres remarques ou questions, Madame la Présidente de la CLI remercie les membres pour la qualité des échanges.

La Présidente clôt la commission plénière de la CLI à 12h55.

ANNEXES

**VOIR ANNEXES DANS LE MAIL ENVOYE AVEC LE PRESENT
COMPTE-RENDU**

Annexe 1 – Rapport d’activité 2024 de la CLI

Annexe 2 – Présentation de l’ASNR

Annexe 3 – Actualités du site EDF